



## « DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE »

**ANNEE SCOLAIRE  
2021 / 2022**

**A déposer au Service «ACCUEIL POINT COM »**

Maison Communale (hall)  
Place François Mitterrand  
Tél. 03.28.62.77.00

*Dossier complet reçu à l'Accueil Point Com*

*le ..... / ..... / 202....*

**Enfant(s) concerné(s) par la demande de dérogation :**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>			
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>			
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>			
<b>4<sup>ème</sup> enfant</b>			

La capacité d'accueil de chaque école résulte du nombre de postes d'instituteurs et du nombre maximum d'élèves par classe. Tous deux sont déterminés par l'Inspection d'Académie.

Chaque dossier sera étudié en fonction des motifs de la demande de dérogation et des places disponibles dans les écoles demandées.

Chaque famille sera avertie par courrier de la décision de la commission communale qui aura lieu fin mai. Ensuite, chaque dossier sera étudié au cas par cas.

Pour la scolarisation des enfants non Grand-Synthois, un accord sera demandé au maire de la commune de résidence.

## Partie à remplir par les parents

### ETAT CIVIL

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Nom de jeune fille		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Téléphone	Portable ..... Fixe .....	Portable ..... Fixe .....
Profession		

- **Situation familiale :** Célibataire  Marié  Pacsé  Vie maritale   
Divorcé(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)

- Ecole qui dépend de votre secteur scolaire

.....

- Ecole demandée :

.....

## MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher un critère)

### Critère 1

Enfant ayant déjà un frère ou une sœur scolarisé(e) dans le même groupe scolaire

	Nom	Prénom	Niveau scolaire
1 <sup>er</sup> enfant			
2 <sup>ème</sup> enfant			
3 <sup>ème</sup> enfant			

### Critère 2

Scolarisation d'un enfant dans le périmètre scolaire de l'assistante maternelle agréée (*joindre au dossier une attestation délivrée par la PMI –UTPAS- Bld de l'Europe à Gravelines*) spécifiant que l'enfant est accueilli par une assistante maternelle agréée

### Critère 3

Contraintes spécifiques liées à l'organisation professionnelle des enseignants et du personnel municipal souhaitant que leur enfant fréquente le groupe scolaire dans lequel ils exercent (*Les enfants ne peuvent toutefois rester dans l'établissement scolaire après la durée du temps scolaire*).

### Critère 4

Inscription d'un enfant dans une école située dans le périmètre scolaire des grands-parents ou d'une tierce personne.

\*Joindre obligatoirement au dossier une attestation sur l'honneur des grands-parents ou de la tierce personne qui précisent qu'ils assurent la garde de l'enfant hors temps scolaire ainsi que leur adresse.

### Critère 5

Inscription d'un enfant dans un centre périscolaire :

Nom de la structure périscolaire : .....

... / ...

Critère 6

Inscription d'un enfant fréquentant une structure d'accueil spécifique : foyer, famille d'accueil.  
(Joindre une copie du document d'accueil officiel)

Critère 7

Autres (à préciser)

.....  
.....  
.....  
.....

Date .....

**Signature des Parents**

**Documents à fournir avec présentation des originaux**

- Photocopie du livret de famille ou d'un acte de naissance
- Photocopie du jugement définitif attribuant la garde de (des) l'enfant(s) en cas de Divorce
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 2 mois

**Et pour Monsieur et Madame :**

- Copie des contrats de travail ou attestations originales récentes des employeurs ou du Centre de formation :
  - Contrat de travail à durée indéterminée
  - Contrat de travail à durée déterminée d'une durée d'au moins 6 mois
  - Attestation de formation : 6 mois minimum au cours de l'année scolaire
  - Intérim : Attestation + récapitulatif mensuel établi sur 6 mois
- Attestation sur l'honneur de la tierce personne qui garde le ou les enfants